



Service personnalisé d'aide et de conseil

Votre assurance incapacité de gain comprend un service d'aide et de conseil. Vous trouverez ici des informations utiles et le nom des personnes à contacter si vous avez besoin de soutien.

Factsheet pour le service personnalisé d'aide et conseil

Services d'assistance	Adultes <ul style="list-style-type: none">• integrationhandicap.ch• spitex.ch• proinfirmis.ch• paraplegie.ch• myhandicap.ch• ssad.ch	Enfants <ul style="list-style-type: none">• sparadrap.ch• blindspot.ch• autismesuisse.ch• procap.ch
Demande AI	Prenez contact avec l'office AI de votre canton de domicile (avs-ai.ch): <ul style="list-style-type: none">• Détection précoce• Intégration professionnelle/rente• Contribution d'assistance• Indemnisation des frais d'assistance• Moyens auxiliaires• Prestations transitoires• Mesures médicales pour les assurés de moins de vingt ans• Allocation pour impotent	
Service de renseignements et de centrale téléphonique	Service de renseignements et de centrale téléphonique pour les personnes handicapées <p>Swisscom propose gratuitement ce service en collaboration avec Pro Infirmis:</p> <ul style="list-style-type: none">• Formulaire de demande (autorisation service 1145)• Certificat médical ou certificat d'un service de consultation Pro Infirmis	
Moyens auxiliaires	Conseil lors de l'acquisition de moyens auxiliaires et d'équipements <p>La Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées FSCMA est une organisation indépendante, active dans toute la Suisse, pour les questions de mobilité et celles liées à un environnement sans obstacle afin de favoriser l'autonomie.</p>	
Services de relève	Conseil et soutien pour les familles et proches <p>Pro Infirmis vous propose ces prestations:</p> <ul style="list-style-type: none">• dans toute la Suisse;• grâce à une collaboration avec différentes associations locales et régionales.	
Transports	Entreprises locales de transport de personnes handicapées <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none">• Fondation transports-handicap du canton de Berne THB• Behinderten Transporte Zürich BTZ• Transport Handicap Vaud THV	
Caisse maladie	Clarifiez avec votre caisse maladie si vous avez assuré un capital d'invalidité et, le cas échéant, si des moyens auxiliaires sont couverts par une assurance complémentaire.	
Caisse de pension	Prenez contact avec votre caisse de pension. En effet, selon le règlement de votre caisse, il se peut que vous ayez droit à une libération du paiement des primes et à une libération de l'obligation de cotiser avant que le droit à la rente ne prenne naissance.	